

LES EMPLOIS FONCTIONNELS

☐ Mercredi 26 mars- Formation à distance

LES CONDITIONS D'EMPLOI

Les emplois concernés et les conditions de recrutement

La possibilité de recruter des agents contractuels : quelle évolution ? La rédaction du contrat, quelles clauses ? quels pièges éviter ?

Le recrutement par voie de détachement

Les missions et les responsabilités exercées dans le cadre de délégations consenties

LE STATUT ET LES REGLES GENERALES

La rémunération : les règles applicables aux agents détachés et aux agents contractuels

Le classement dans la grille indiciaire

La PFR et le RIFSEEP

Les avantages en nature (logement, véhicule, frais de représentation)

Le régime fiscal

LA FIN DES FONCTIONS ET SES CONSEQUENCES

La décharge de fonction, le licenciement, la fin de détachement, la démission

Les différentes procédures et leurs impacts

La motivation de la décharge de fonction et son contrôle par le juge (jurisprudence)

Le calcul de l'indemnité de licenciement de l'agent contractuel

La rupture conventionnelle

Les objectifs
Maîtriser le statut des emplois fonctionnels
Mettre en pratique les connaissances acquises

Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com
LES EMPLOIS FONCTIONNELS*Cochez la case correspondante* **Mercredi 26 mars 2025 – Formation à distance**

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)**Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !***Cochez la case correspondante*

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants | 440 € |
| <input type="checkbox"/> Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants | 590 € |
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,
Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| <input type="checkbox"/> Entreprises privées et publiques | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiquesNous contacter :
06.40.40.91.86 – contact@fpt-formations.com

Horaires : 9h30-17h –

Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans
votre convocation